

## DOSSIER DE PRESSE

# Stratégie Régionale d'Innovation



# Stratégie Régionale d'Innovation

**Jeudi 7 octobre 2010**

- **Communiqué de presse**
  
- **L'action actuelle de l'Etat en matière d'innovation**
  
- **L'action actuelle de la Région Franche-Comté en matière d'innovation**
  
  
- **Les actions au titre de la Stratégie Régionale d'Innovation**
  - **Les actions engagées dès 2010**
  
  - **Les actions en cours d'élaboration**
  
  - **Les actions en cours de réflexion**

## **Contacts presse :**

- **Dominique MENDEL – Préfecture de la Région Franche-Comté, Préfecture du Doubs :**  
dominique.mendel@doubs.pref.gouv.fr - 03 81 25 10 70
  
- **Hélène WOKOWSKI – Région Franche-Comté :**  
helene.wokowski@franche-comte.fr - 03 81 61 61 08

- **Communiqué de presse**

## La Stratégie Régionale d'Innovation : lancement en Franche-Comté

Innover, c'est créer des avantages concurrentiels dans les produits, les procédés, les méthodes, les organisations propres aux entreprises. Assurer une dynamique d'innovation, c'est le moteur de la croissance et des emplois de demain.

Cette dynamique d'innovation est l'objectif affiché au plan européen par la Stratégie de Lisbonne (2000) : créer une économie de la connaissance. Elle est le fil conducteur du Contrat de projets Etat-Région (Renforcement de la compétitivité du territoire régional et développement d'une stratégie de l'innovation et de la recherche) et du Programme Opérationnel Feder « compétitivité régionale et emploi » sur la période 2007-2013.

Sous l'impulsion de la Commission européenne, les Régions doivent élaborer une Stratégie Régionale d'Innovation sur la base d'un diagnostic régional en matière d'innovation et d'orientations stratégiques majeures (pour définir les moyens utilisés et les actions retenues).

L'objectif est de développer la capacité d'innovation au niveau des régions. Ainsi, la Région Franche-Comté s'est associée à l'Etat pour animer cette démarche à l'échelon territorial.

Sur la base d'un travail collectif associant largement les acteurs, au premier plan desquels les entreprises, six orientations ont été retenues :

- renforcer le capital humain
- créer de l'activité nouvelle par l'innovation et l'entrepreneuriat
- favoriser les partenariats et la coopération
- diffuser la culture de l'innovation
- valoriser l'effet frontières
- accroître l'efficacité du système public d'accompagnement de l'innovation

2010 marque le début du programme opérationnel et le lancement d'un certain nombre d'actions.

- Des actions engagées dès 2010 : développer les collaborations entreprises – laboratoires (abondamment par les crédits Feder des aides à l'innovation OSEO–Collectivités dans le cadre du Fonds Régional d'Innovation), développer la capacité d'innovation en réseau des entreprises microtechniques de l'Arc Jurassien : projet franco-suisse MINNOVARC.

- Des actions en cours d'élaboration : aider la post incubation, apporter une aide aux entreprises qui réalisent un premier pas vers l'innovation (chèque innovation), sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et au management d'innovation, diagnostiquer l'innovation (positionner l'innovation dans la stratégie d'entreprise), simplifier et coordonner les acteurs de l'innovation.

- Des actions en cours de réflexion : sensibiliser les lycéens à l'entrepreneuriat, inciter les laboratoires et les entreprises à développer des partenariats avec leurs homologues suisses et allemands, détecter les opportunités de développement liées à la proximité d'un territoire dynamique et innovant (Institut Granvelle), renforcer la compétence des agents du réseau d'accompagnement des entreprises, stimuler l'innovation dans les PME de la région en utilisant les stages comme vecteur d'expérimentation.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## • L'action actuelle de l'Etat en matière d'innovation

En accord avec la stratégie de Lisbonne, la politique de développement économique de l'Etat met l'accent sur l'innovation comme vecteur de progrès, de compétitivité et d'emploi en mettant en œuvre des dispositifs majeurs au rang desquels :

- La recherche plus particulièrement orientée vers l'économie au travers de ressources spécifiques telles que les fonds de l'ANR
- L'ensemble de son système d'enseignement technique
- Le Crédit Impôt Recherche
- OSEO
- La recherche industrielle et partenariale autour de la politique des pôles de compétitivité
- Les centres techniques industriels et autres centres de transfert de technologie
- L'innovation non technologique au travers du réseau consulaire des chambres de commerce, d'industrie et chambres de métiers.

Et plus récemment,

- Le grand emprunt et les investissements d'avenir
- Les Etats Généraux de l'Industrie

Au plan régional, sous la responsabilité du Préfet de Région et dans une collaboration étroite avec le Conseil régional et des autres collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'ETAT (en particulier le DRRT, la DIRECCTE et la DRAAF) veillent à la mise en œuvre harmonieuse de ces dispositifs et favorisent l'animation collective du transfert de technologies. Les éléments phares de cette action sont les suivants :

- Les quatre pôles de compétitivité francs-comtois (microtechniques, véhicule du futur, Plastipolis et Vitagora)
- L'institut Pierre VERNIER – Franche-comté innovation et transfert
- Les Contrats d'Aides à la Compétitivité qui consolident les cinq filières phares de la Franche-Comté.

Tous ces dispositifs régionaux sont également appuyés par des fonds européens.

- **L'action l'actuelle de la Région Franche-Comté en matière d'innovation**

La Région est pleinement engagée dans une politique de soutien à l'innovation au service du développement économique et de l'emploi, dans un partenariat étroit avec l'Etat et les collectivités, et dans le cadre de la dynamique européenne. Cette politique s'exprime dans un ensemble de dispositifs à différents niveaux :

- Au niveau de la dynamique des pôles de compétitivité engagés aujourd'hui dans des contrats de performance aux cotés des pouvoirs publics : dès le départ, la Région s'est impliquée fortement dans l'animation des pôles avec l'ensemble des collectivités. En 2010, la collectivité a mobilisé 2 M€ au titre du Fonds Régional de l'Innovation en partenariat avec OSEO et les collectivités (Conseils généraux et Communautés d'Agglomérations) pour permettre le financement d'une douzaine de projets de PME en partenariat avec des laboratoires.
- Un soutien, aux cotés de l'Etat et de l'Union Européenne, aux activités de transfert de technologies conduites par l'Institut Pierre Vernier qui assure le lien entre les laboratoires publics et les entreprises afin de répondre aux besoins en innovation de celles-ci.
- une action forte également au niveau de la création d'entreprises à partir de la recherche : ainsi, l'Incubateur d'Entreprises Innovantes, dont la Région est le premier financeur, a accompagné, depuis 2005, 48 projets qui ont donné lieu à la création de 25 entreprises et 80 emplois de haut niveau.
- Parallèlement, la Région a créé et mis en ligne en 2009 en partenariat avec les acteurs institutionnels un portail d'informations aux entreprises « innover en Franche-Comté » qui a été retenu cette année au titre du Programme Opérationnel « compétitivité et emploi » (406 k€ de crédits européens pour un coût global de l'opération de 925 k€).
- Ensuite, la Région a créé ou participé à la création d'outils de financement complexes pour permettre aux entreprises de bénéficier des fonds propres nécessaires à leur développement ou leurs premiers pas vers l'innovation. Il s'agit de Capital Risque Franche-Comté créée en 2009 et du nouveau Fonds Commun de Placement à Risque « création 3 » en cours de souscription.
- Enfin, s'agissant de l'appel à projets « investissement d'avenir », la Région est particulièrement attentive et suit de très près, avec l'Etat bien sûr, les réponses apportées par les acteurs régionaux désormais organisés dans un cadre interrégional. La Région sera présente, y compris financièrement, dès le budget 2011, pour un effort considérable à la hauteur des enjeux.

## • Les actions au titre de la Stratégie Régionale d'Innovation

La Stratégie Régionale d'Innovation implique tous les acteurs (entreprises, laboratoires de recherche, institutions,...) et a pour objectif d'accroître le potentiel d'innovation sur l'ensemble du territoire.

Le comité d'orientation stratégique, créé pour le suivi de la Stratégie Régionale d'Innovation, est composé de représentants de l'Etat, de représentants de la Région Franche-Comté et des acteurs de l'innovation en Franche-Comté.

Le comité de pilotage anime la réflexion sur les actions, associe aux travaux des membres extérieurs (chercheurs, experts, citoyens...) et prépare bilans et évaluations.

Les acteurs économiques sont associés à la démarche de diagnostic, aux comités d'orientation et de pilotage.

Ensemble, ils mettent en œuvre des actions dans l'écosystème régional dans la dynamique des pôles de compétitivité, en corrélation avec les acteurs agissant en région (collectivités, OSEO, établissements d'enseignement supérieur et de recherche...), avec des outils au service du territoire (Fonds régional d'innovation, ...).

Chaque action correspond à une ou plusieurs orientation(s) :

- renforcer le capital humain,
- créer de l'activité nouvelle par l'innovation et l'entrepreneuriat,
- favoriser les partenariats et la coopération,
- diffuser la culture de l'innovation,
- valoriser l'effet frontières,
- accroître l'efficacité du système public d'accompagnement de l'innovation.



## ➤ Les actions engagées dès 2010

- **Développer les collaborations entreprises – laboratoires**

- ➔ C'est amplifier la dynamique des pôles de compétitivité, des filières prioritaires de Franche-Comté et leur appui sur la recherche publique.

- ➔ C'est augmenter le soutien apporté aux entreprises qui collaborent avec un laboratoire public dans le cadre de leurs projets d'innovation.

Pour cela, il s'agit d'abonder par les crédits Feder des aides à l'innovation OSEAO- Collectivités dans le cadre du Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI).

- **« Contact innovation »**

- ➔ C'est assurer un lien rapide entre les demandes et les besoins des entreprises en matière d'innovation et les compétences publiques et privées de proximité capables d'accompagner les entreprises dans leur projet d'innovation.

Pour cela, il s'agit des actions collectives :

- entreprises / réseau d'accompagnement via Innovabilis
- réseau d'accompagnement / entreprises via le portail régional d'innovation (PRI).

- **Développer la capacité d'innovation en réseau d'entreprises microtechniques de l'Arc Jurassien : projet MINNOVARC**

- ➔ C'est renforcer la capacité des acteurs économiques actifs dans le domaine des microtechniques de l'Arc Jurassien, leur permettre de s'organiser en réseau, d'accroître leur compétitivité, de les encourager dans le lancement de projets innovants.

Il s'agit de l'action collective MINNOVARC : réaliser une cartographie des acteurs des microtechniques de l'Arc Jurassien accessible via un métaportail de valorisation des savoir-faire.

## ➤ Les actions en cours d'élaboration

- **Aider la post incubation**

- ➔ C'est permettre aux entreprises récemment créées, issues de l'incubateur d'entreprises innovantes de Franche-Comté, de passer le cap de leurs premiers mois d'existence.

L'expérience de l'incubateur a montré que les jeunes entreprises protègent au minimum leurs inventions (pour des motifs budgétaires) mais que, une fois sur le marché, cet aspect devient primordial. L'incubateur proposera une action collective : des conseils stratégiques ou opérationnels, des prestations et de la protection en matière de propriété intellectuelle, de la veille sur la contrefaçon.

- **« Chèque Innovation »**

- ➔ Il s'agit d'apporter un soutien aux entreprises qui se lancent dans l'innovation, en s'appuyant sur des compétences internes ou externes accessibles.

Pour cela, le dispositif de la Prestation Technologique Réseau (PTR) est avantageux (trois possibilités d'ouverture = alléger, élargir, multiplier).

- **Sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat**

- ➔ Il s'agit de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et au management de l'innovation.

Pour cela, il faut leur offrir une formation au rôle de futur créateur par la pratique et en conditions réelles (ex : les « entrepreneuriales » organisées par Entreprendre en Franche-

Comté) et assurer l'animation et l'enrichissement croisé entre les écoles dans le domaine de la sensibilisation et de la formation à l'entrepreneuriat.

- **Diagnostic Innovation**

→ Il s'agit d'aider les entreprises à identifier et structurer son potentiel d'innovation et de diffuser une culture et des outils communs de sensibilisation et de suivi de l'innovation auprès des entreprises et des réseaux d'accompagnement.  
Pour cela, il faut concevoir un diagnostic permettant de positionner l'innovation dans la stratégie de l'entreprise, sensibiliser les entreprises et les réseaux à l'existence de cet outil et développer l'utilisation de cet outil.

- **Simplification, coordination des acteurs de l'innovation**

→ Il s'agit d'améliorer le fonctionnement institutionnel, la lisibilité et l'accessibilité des entreprises et des laboratoires aux aides et accompagnements publics.  
Pour cela, il faut clarifier les compétences et les missions de chacun, coordonner les interventions des acteurs de l'innovation sur le territoire et adapter l'offre d'accompagnement aux besoins des entreprises et des laboratoires.

## ➤ Les actions en cours de réflexion

- **Sensibiliser les lycéens à l'entrepreneuriat**

→ Il s'agit de donner la possibilité aux lycéens de s'interroger sur la création d'entreprise. Pour cela, il faut mener une action collective : animer les clubs « mini-entreprises » (gérer un produit de sa conception à sa commercialisation, en passant par toutes les phases)

- **Projets laboratoire / PME avec un partenaire suisse ou allemand**

→ Il s'agit d'inciter les laboratoires et les entreprises à développer des partenariats avec leurs homologues suisses ou allemands.

- **Institut Granvelle**

→ Il s'agit de détecter des opportunités de développement liées à la proximité d'un territoire innovant et dynamique.

- **Renforcer la compétence des agents du réseau d'accompagnement des entreprises**

→ C'est développer la compétence, une culture commune et des outils communs par les agents du réseau d'accompagnement des entreprises, identifier et positionner les compétences et les expertises.

- **Stagiaires innovation**

→ Il s'agit d'imaginer un dispositif permettant de stimuler l'innovation dans les PME par le biais des stages comme vecteur d'expérimentation.  
Pour cela, il faut quantifier le nombre de stagiaires dans les entreprises franc-comtoises et référencer les besoins des entreprises.

- **Compétences à temps partagé**

→ Il s'agit de mettre à disposition des entreprises, des ingénieurs en temps partagés capables d'apporter de façon ponctuelle des compétences nécessaires à l'amorçage d'innovations et de diversifications.